

Image not found or type unknown



vente de droit au bail et caution solidaire du paiement des loyer

Par **ladypink333**, le **03/07/2010** à **13:55**

bonjour, je souhaite vendre mon droit au bail .

j'ai demande l'accord de ma propriétaire et elle ma répondu favorablement mais dans sa lettre elle me dit que je suis caution solidaire du paiement des loyers et de l'entière exécution des conditions du bail avec l'éventuel repreneur comme cela est indique dans mon bail commercial.

je voulais donc savoir pendant combien de temps suis je censée être caution solidaire avec le repreneur?